

Dossier de presse

Attribution du label « Zone fibrée »

Saint Amand Montrond

24 mai 2024



Plan France
Très Haut Débit
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Le déploiement du très haut débit est un enjeu majeur aussi bien au niveau national que local. La tâche n'est pas aisée puisqu'il s'agit de créer un nouveau réseau en parallèle de celui du téléphone d'antan. Ces travaux mobilisent des financements considérables et des techniques particulières.

Après la validation du SDTAN et le lancement des études en 2012, un premier jalon de 70% de couverture a été atteint en 2021. Le taux de 90% est aujourd'hui dépassé et l'objectif du 100% fibre sera atteint comme prévu fin 2025.

En complément du déploiement, l'exploitation et la qualité de service du réseau font également l'objet d'une attention particulière de la part de Berry Numérique, en lien avec son délégataire de service public, Berry Fibre Optique.

Afin de concrétiser d'une part la complétude des déploiements à l'échelle d'une commune et d'autre part les engagements de qualité de service, les instances nationales ont créées le label « zone fibrée ».

Suite à la demande de ce label par Berry Numérique, 29 communes du Cher, essentiellement rurales, l'ont obtenu en décembre 2023 (voir liste ci-après).

Parmi elles, la commune de St Amand Montrond, plus grande commune de la zone d'initiative publique du Cher, obtient ce label qui concrétise l'avancement vers le 100% fibre à l'échelle départementale.

C'est ainsi avec le plus grand plaisir que Berry Numérique remet aujourd'hui à chaque commune concernée une plaque symbolique qui concrétise l'obtention de ce label « Zone Fibrée ».

1. L'historique du projet dans le Cher : les deux phases

En 2012, le Département du Cher a adopté son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), qui prévoyait deux étapes en matière de déploiement du très haut débit :

- Déployer la fibre optique pour au moins 70% des habitants du Cher d'ici 2021 (**Phase 1**)
- Déployer la fibre optique sur les zones non desservies pour atteindre le 100% fibre d'ici fin 2025 (**Phase 2**).

Dans le cadre de la **phase 1**, Un budget de **100 M€ d'investissement public** a été mis en place, regroupant les contributions de l'ensemble des acteurs publics : Europe, État, Région, Département et Communautés de communes.

Des conventions de financement et de déploiement ont été signées avec toutes les communautés de communes, permettant de définir les périmètres de déploiement de la phase 1.

Cette phase 1 a permis d'atteindre l'objectif fixé : 70% des foyers du Cher étaient éligibles à la fibre optique à la fin de l'année 2021. Cette phase 1 de l'initiative publique a concerné 155 communes, avec des taux de couverture à l'issue de la phase 1 compris entre 50 et 100%.

Dans le cadre de la **phase 2** :

- Un contrat de délégation de service public signé avec Berry Fibre Optique en février 2021.
- Un investissement de **120 M€** financé par :
 - L'Etat ;
 - L'Europe ;
 - La Région Centre-Val de Loire ;
 - Le Département du Cher ;
 - Berry Numérique via un emprunt assis sur les recettes du réseau (phase 1) ;
 - Berry Fibre Optique, le délégataire de service public

Cette seconde phase va permettre d'atteindre le 100% fibre dans le Cher d'ici fin 2025 : tous les locaux seront couverts :

- Les nouvelles communes qui ne faisaient pas partie de la phase 1.
- Les locaux situés sur des communes faisant partie de la phase 1 mais qui n'avaient pas été traités dans un premier temps.

Ce projet est mené en partenariat étroit avec le département de l'Indre et le syndicat RIP 36 : ainsi, c'est un unique contrat de délégation de service publique conclue avec Berry Fibre Optique qui couvre l'exploitation du réseau fibre optique public sur les 2 départements du Berry !

2. Le label « zone fibrée », un label encore rare en France

Le statut de « zone fibrée » inscrit dans la loi (arrêté du 6 décembre 2018), vise à qualifier les territoires où le réseau à très haut débit en fibre optique est entièrement déployé et opérationnel, et présente donc des **conditions favorables à une migration de masse du réseau cuivre vers la fibre**. En particulier, ce label atteste du caractère suffisamment avancé de l'établissement et de l'exploitation du réseau :

- Raccordabilité de l'ensemble des locaux.
- Disponibilité d'une offre de service FttH de détail sur l'ensemble de la zone.
- Disponibilité d'une option de qualité de service améliorée sur infrastructure FttH.
- Une qualité de service qui n'est pas dégradée par rapport aux valeurs habituellement constatées sur les réseaux comparables en exploitation sur le territoire national.

Il est décerné par l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) après demande de l'opérateur exploitant le réseau (Berry Fibre Optique) conjointement avec la collectivité concernée (Berry Numérique). Les premières attributions ont eu lieu en décembre 2020, et, à ce jour, seuls quatre structures publiques ont obtenu ce label :

- Le SIEL-Territoires d'Energies pour des communes du département de la Loire.
- L'USEDA pour des communes du département de l'Aisne.
- Berry Numérique et le RIP36, en partenariat, pour des communes du Cher et de l'Indre.

Après une première vague d'attribution en 2021 pour 5 communes du Cher (Argenvières, Mornay sur Allier, Saint Laurent, Saint Léger le Petit et Saint Martin des Champs) ce sont 29 communes supplémentaires du Cher qui ont obtenu ce label en décembre 2023 :

- **Bannegon,**
- **Cerbois,**
- **Chambon,**
- **Contres,**
- **Cours les Barres,**
- **Dampierre en Graçay,**
- **Bron,**
- **Herry,**
- **Jouet sur l'Aubois,**
- **Lantan,**
- **Lazenay,**
- **Limeux,**
- **Menetou-Couture,**
- **Montlouis,**
- **Mornay-Berry,**
- **Osmary,**
- **Pigny,**
- **Le Pondy,**
- **Raymond,**
- **St Amand Montrond,**
- **St Denis de Palin,**
- **St Germain des Bois,**
- **St Palais,**
- **St Symphorien,**
- **Senneçay,**
- **Vasselay,**
- **Verneuil,**
- **Vignoux sur Barangeon**
- **Vorly.**

Avec l'obtention de ce label, le Cher assume sa position de **territoire fortement engagé dans le déploiement de la fibre optique.**

3. Les défis des prochaines années : assurer la migration du cuivre vers la fibre et favoriser le déploiement d'usages et de services numériques au service des acteurs publics locaux

Le déploiement prochainement abouti de la fibre optique va permettre d'accompagner le projet porté par l'opérateur d'Orange d'arrêt du réseau cuivre. **En effet, entre 2025 et 2030, Orange va progressivement arrêter son réseau historique en cuivre sur l'ensemble du territoire national.** Dans ce cadre, il est important que tous les accès Internet des habitants et des professionnels migrent sur la fibre optique. Un effort de communication important est à réaliser notamment pour les 5 communes du lot 1 (arrêt du réseau cuivre en janvier 2025).

Au-delà de la fibre optique, Berry Numérique, toujours en collaboration avec l'Indre, a élaboré en 2023 un **Schéma Directeur des Usages et Services Numériques (SDUSN).**

Il s'agit ici d'accompagner les collectivités sur des usages et services numériques permettant de rendre plus efficaces les politiques publiques : mise en place d'un réseau bas débit permettant la télérelève des compteurs d'eau, mise en place d'une solution de vidéoprotection mutualisée, meilleure gestion énergétique des bâtiments publics ou de l'éclairage public...

Des procédures de marchés publics sont en cours pour permettre à Berry Numérique de proposer des services packagés aux collectivités d'ici quelques mois.

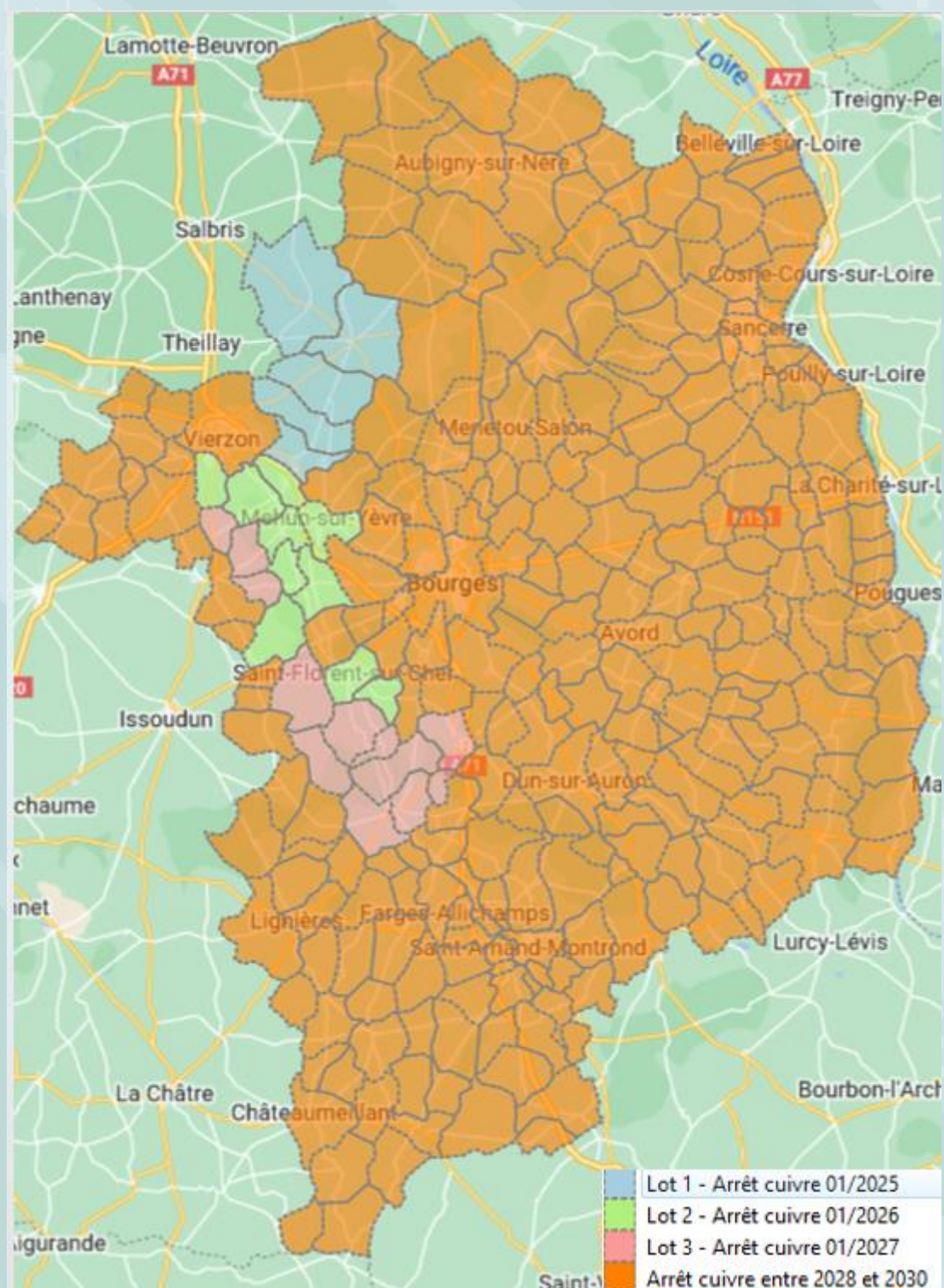
Commercialisation de la fibre optique sur les 29 communes ayant obtenu le label zone fibrée en décembre 2023

QUELQUES CHIFFRES

Communes	Nombre de prises identifiées	Nombres de clients fibre
Bannegon	241	86
Cerbois	250	133
Chambon	127	52
Contres	15	4
Cours les Barres	568	345
Dampierre en Graçay	139	59
Bron	341	130
Herry	844	347
Jouet sur l'Aubois	963	466
Lantan	76	24
Lazenay	225	83
Limeux	100	48
Menetou-Couture	235	115
Montlouis	81	36
Mornay-Berry	160	71
Osmery	157	72
Pigny	454	330
Le Pondy	121	35
Raymond	109	60
St Amand Montrond	7482	3512
St Denis de Palin	188	96
St Germain des Bois	349	161
St Palais	383	195
St Symphorien	110	41
Senneçay	214	148
Vasselay	769	530
Verneuil	33	12
Vignoux sur Barangeon	1161	787
Vorly	146	82

Au 30 avril 2024, **114 402** locaux du Cher sont éligibles à la fibre optique publique et le réseau du Berry compte environ **90 000 clients dont 52 000 dans le Cher**.

Carte prévisionnelle d'arrêt du réseau cuivre



Berry Numérique, structure publique créée en 2013, regroupe le Département du Cher, la Région Centre – Val de Loire et toutes les Communautés de communes et d'agglomération du Cher.

Contact Presse : Pascal Bourdillon – 06 87 64 92 31